

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ANNECY
SAID ANNECY
7 RUE DUPANLOUP
74040 ANNECY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 15 98 622 220 111
Déclarant 2 (C) : 03 81 665 076 198
Référence de l'avis : 25 74 A057443 76
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
APPARTEMENT 302
6 ALL DE LA CHENAIE
74600 ANNECY
Numéro FIP : 740 44 27 3792887789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : 74046

HERVIER BRUNO
OU DE BARTHA EMMELINE
APPARTEMENT 302
6 ALL DE LA CHENAIE
74600 ANNECY

Somme qui vous est remboursée

3 655,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP ANNECY
SAID ANNECY
7 RUE DUPANLOUP
74040 ANNECY CEDEX

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :**
FR76 1027 8024 310X XXXX XXX0 232
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 68 716
Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : HERVIER BRUNO
Déclarant 2 - Nom de naissance : BARTHA DE NEMESPAN EMMELINE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

Détail des revenus		Déclar. 2		Total
Salaires.....		26879		
Autres revenus imposables.....		5576		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		32455		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3246		
Salaires, pensions, rentes nets.....		29209		29209
BIC pro., régime micro, déclarés.....		3800		
Abattement ⁶		- 1900		
BIC pro., régime micro, nets.....		1900		
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				1900
Revenu brut global.....				31109
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				31109
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	510
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				260
Décote.....				- 260
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	405	405	0	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
Impôt proportionnel.....				+ 65
Impôt total avant crédits d'impôt.....			65	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	65		65	- 65
Frais de garde des jeunes enfants.....	5675		3500	- 1750
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 1750
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1750
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :	-	1750
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :	-	1538
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :	-	1516
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+	1149
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....	-	3655

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

3655

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

68716

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

510

Revenus exonérés

	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....			2182
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets		1964
Revenus non commerciaux professionnels.....		35133	

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2023.....	16741	16741	4399
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	4114	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264	= 17264	= 9036

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.